



COMITE DE DIRECTION

Réunion Plénière

Réunion du 09 janvier 2023

Président : M. Edouard DELAMOTTE

Présents : MMES Patricia ARNOUX, Geneviève EVRARD, MM. Serge BESSI, Alain BROCHE, Pascal BISTARELLI, Claude COLOMBO, Gilles ERMANI, Pierre LAFON, Julien LANDUCCI, Francis MAGGI, Frédéric MINERVA. Christian POMATTO, Georges ROMANO, Louis TIBONI

Excusés : MMES Rosette GERMANO, Christine TASTAVIN, MM. Bernard JAMMES, François ROUSTAN, Patrick SCALA

Assiste : M. Kevin ASSATI (CTD-PPF)

MODALITES DE RECOURS

Conformément aux dispositions des articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F., les décisions du Comité de Direction sont susceptibles d'Appel à la Ligue Méditerranée de Football.

Ouverture de la séance à 18h15.

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX

PV Comité de Direction du 21 novembre 2022 ;
PV Bureau Exécutif du 28 novembre 2022 ;
PV Bureau Exécutif du 05 décembre 2022 ;
PV Bureau Exécutif du 12 décembre 2022 ;

CONDOLEANCES

A la suite du décès de l'épouse de M. Gilles ERMANI, Membre du Comité de Direction et Président de la Commission Départementale des Arbitres, le Président et les Membres du Comité de Direction lui adressent, ainsi qu'à ses proches, leurs plus sincères condoléances.

VŒUX DE RETABLISSEMENT

Le Comité de Direction souhaite un prompt rétablissement à M. Bernard JAMMES, Trésorier Général du DCA, suite à une intervention chirurgicale.

FELICITATIONS

A l'AS CANNES Féminine, évoluant en R1, pour son succès contre le RC STRASBOURG, club de N2, et qui se qualifie pour les 1/8^{ème} de finale de la Coupe de France Féminine.
Au RC PAYS DE GRASSE, pour sa brillante qualification pour les 1/16^{ème} de finale de la Coupe de France, où il restera le dernier représentant du DCA.

COMMUNICATION DU PRESIDENT

Le Président, expose la courbe des licences comparativement aux trois dernières saisons.

District de la Côte d'Azur									
2019-20	2020-21	Ecart Nb	Ecart %	2021-22	Ecart Nb	Ecart %	2022-23	Ecart Nb	Ecart %
25 589	22897	-2692	-10,52%	25896	2999	13,10%	25 435	-461	-1,78%

Dans le même temps, la Ligue de la Méditerranée régresse de 0,54% avec un total de 116 783 licences, et la FFF est en régression de 1,25 % avec 2 102 265 licences.

FRAIS REMBOURSEMENT DES BENEVOLES

Pour rappel, les bénévoles peuvent bénéficier de la réduction d'impôts relative aux dons à condition qu'ils justifient de la nature et du montant des frais dûment supportés et renoncent expressément à leur remboursement.

Les frais de déplacement en véhicule automobile, vélomoteur...etc., dont le contribuable est propriétaire peuvent désormais être évalués au moyen du barème kilométrique fiscal que l'association a adopté pour ses bénévoles.

Cette nouveauté s'applique à compter du 1^{er} janvier 2022.

En conséquence, le DCA appliquera pour ses bénévoles, le barème appliqué par la FFF pour 2022, à savoir 0,446 € le km.

RECOMPENSES DE LA LMF PROMOTION 2023

M. Pierre LAFON, présente au Comité de Direction, la demande de la LMF concernant les propositions de médailles 2023. La liste des bénéficiaires qui sera soumise à la LMF, a été adoptée à l'unanimité du Comité de Direction.

CALENDRIER DES REUNIONS

Dans le calendrier des réunions du Comité de Direction, publié dans le PV du 21 novembre 2022, il a été omis la séance du 13 février 2023.

OPERATION SAVE THE DATE

Mme Patricia ARNOUX et M. Alain BROCHE, présentent un compte-rendu du colloque sur la thématique « *lutte contre les violences sexuelles et sexistes sans le sport* », organisé par le CDOS 06 le jeudi 8 décembre 2022. Plusieurs sportives et sportifs de haut-niveau ont participé au débat.

A l'issue de ce colloque, le DCA a, par l'intermédiaire de M. BROCHE, paraphé le manifeste d'engagement aux côtés de M. MANASSERO (Président du CDOS 06).

Par la suite, Mme Patricia ARNOUX et M. Alain BROCHE prendront en charge le suivi de cette opération auprès des clubs du DCA.

AG D'ETE DU DCA

La candidature du club du SPC MOUANS-SARTOUX pour organiser l'AG d'été du District de la Côte d'Azur le samedi 1^{er} juillet 2023 est retenue.

TOUR DE TABLE

- M. Pascal BISTARELLI souhaite une réflexion concernant la répartition des équipes lors de la constitution des poules des tours départementaux du Festival U12 et U13. Une étude sera entreprise, en vue de présenter un projet de réglementation lors de l'A.G d'été.

- M. Julien LANDUCCI, fait le point sur le déroulement des diverses Coupes de la Côte d'Azur et propose un projet d'organisation pour le déroulement des 9 finales sur un week-end en fin de saison. Un appel de candidature auprès des clubs va être lancé.

- M. Christian POMATTO, constate que depuis le début de la saison, de plus en plus d'affaires disciplinaires concernent l'utilisation d'engins pyrotechniques sur les terrains. Il souhaite rappeler aux clubs, qu'il résulte de l'Annexe 2 du Règlement Disciplinaire, article 2.1.b), que le club recevant est tenu d'assurer, en qualité de club organisateur de la rencontre, la sécurité et le bon déroulement de cette dernière et qu'il est à ce titre responsable des faits commis par des spectateurs ; Qu'il est d'autre part précisé par ce

même texte, que l'entrée au stade de toute personne en possession d'objets susceptibles de servir de projectile est interdite, comme est formellement proscrite l'utilisation de pointeur laser et d'articles pyrotechniques, tels que pétards, fusée ou feux de Bengale, dont l'allumage, la projection ou l'éclatement peuvent être générateurs d'accidents graves .

- Mme Geneviève EVRARD revient sur le plateau de Noël, journée festive, qui a bénéficié d'une parfaite organisation et d'une bonne ambiance. La mise en place de journées similaires, ayant pour but la découverte du Foot-loisirs, doit être étudiée.

- M. Alain BROCHE informe que la 2eme phase des compétitions Foot Réduit a débuté, il est à noter une augmentation de 20 équipes en U10/U13 et une stagnation en U6/U9.

- M. Kévin ASSATI présente les actions techniques achevées et en cours. Par ailleurs, un courrier a été adressé aux clubs en infraction concernant les obligations techniques d'encadrement des équipes.

COURRIER

CDOS : Invitation à la cérémonie des vœux du CDOS le lundi 16/01/2023 ; le DCA sera représenté par M. Alain BROCHE.

Clôture de la séance à 21h00

Président,
M. Edouard DELAMOTTE.



Le Secrétaire de séance,
M. Francis MAGGI.

